

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix- sept, le treize septembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, M. MORIN François, M. MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine, M GAURIAUD Alain Adjoints, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, M. GUILLOT Stéphane, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, M. RAVET Aurélien, Mme LEYRIT Anny France, M. JUIN Gérard, Mme BOUHIER Amandine, Mme MASSE Annette

Absente : Mme PERCHAI Sandrine

Mme CARDUNER Isabelle a donné pouvoir à Mme PALITO
Mme BREDEL Elisabeth a donné pouvoir à M. ASTIE
M BEYNAUD Jean François a donné pouvoir à Mr JUIN

Madame DORIN est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	7 septembre 2017
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	15
Nombre de suffrages exprimés	:	18

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Il excuse l'absence de Mr BEYNAUD, empêché par une réunion suite à son élection à l'AEMA ce dont la municipalité se félicite eu égard à son investissement au bénéfice de la Collectivité

ORDRE DU JOUR

- ✓ Label Villes et Villages Etoilés
- ✓ Aide aux victimes de l'ouragan IRMA
- ✓ Bilan rentrée scolaire :
- ✓ Bilan de la saison estivale
- ✓ Programme 40 logements locatifs : hameau de Rochefort et 7 logements et 3 commerces place de la Liberté
- ✓ Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie
- ✓ Travaux de voirie
- ✓ L'enquête publique sur le PPRN
- ✓ Questions diverses

VILLES ET VILLAGES ETOILES

Une réunion de travail pour la démarche de la commune en vue d'obtenir le label des « villes et villages étoilés » s'est déroulée à 17 h 30. Elle était présentée par Mr FLEURY de l' ANCPEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne). Cette Association a pour but d'accompagner les communes qui le souhaitent

- à limiter les nuisances lumineuses qui ont un impact sur la biodiversité et les paysages nocturnes,

- à agir sur le sommeil et la santé des habitants
- à réaliser des économies d'énergies,
- à limiter les gaz à effet de serre induits
- à développer l'éco-conception et le recyclage des matériels utilisés
- et augmenter la capacité d'observation du ciel nocturne.

Ces actions ont été renforcées par un cadre institutionnel autour de ces enjeux en 2015 et 2016 ainsi que dans quatre lois dont la loi de transition énergétique (aout 2015) et la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (aout 2016).

Mme VERGNON, Maire de Ste Marie, est venue témoigner de son expérience. La démarche de la commune a été entamée il y a 4 ans. Tous les résultats sont positifs, tant économiques qu'au regard du projet citoyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte avec l'Association. Elle est signée par les parties, sur place et remise à Monsieur FLEURY qui félicite la commune pour sa démarche pour l'environnement.

Aide aux victimes de l'ouragan IRMA

A la suite du passage de l'ouragan IRMA qui a douloureusement frappé les populations, le Conseil Municipal exprime toute sa solidarité aux victimes et envisage d'attribuer un don destiné à contribuer aux dispositions qui seront prises pour la reconstruction des équipements publics essentiels à la vie des territoires sinistrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil opte finalement pour le versement d'un don de 1000 € à la Croix Rouge Française afin de montrer la solidarité de la commune à l'égard des victimes.

Bilan rentrée scolaire :

- A la rentrée, les effectifs sont comparables à ceux de l'an dernier : 60 élèves en maternelle et 91 en élémentaire.
- Le temps scolaire est ramené à 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi - sans changement d'horaires (9 h-12 h/13 h 30 -16 h30)
- Les TAP sont supprimés et l'emploi du temps des ATSEM est modifié en conséquence
- L'ALSH accueillera les enfants le mercredi matin et l'après-midi.
- La surveillance de la cantine est renforcée par les ATSEM afin d'améliorer l'accompagnement des repas pour les plus petits
- Divers travaux ont été effectués durant l'été pour répondre aux attentes des deux directrices d'école (réfection de la cour de l'élémentaire en conservant les arbres, peinture de la bibliothèque, changement de rideaux, remplacement de tables et chaises, robinets poussoirs pour les plus petits, pare-doigts de porte, nettoyage extérieur, etc...)

Le Maire rappelle que pour le bon fonctionnement général de l'école, un agent communal assure la liaison entre les différents structures (écoles, cantine, garderie) et remplit diverses tâches administratives, ce qui est une plus-value pour l'école.

Par ailleurs, l'Association des Parents d'élèves coopère activement au bon fonctionnement général des structures, ce qui est apprécié de tous.

Bilan de la saison estivale :

- Une saison sans incident grave ni trouble à l'ordre public important

Les faits survenus en juillet et août se résument à :

- Un incendie (feu de broussailles)
- 6 accidents de la circulation
- 12 dégradations ou incivilités (véhicules, installations de plage, panneaux routiers),
- 18 vols de diverses natures (vélos, portefeuille, téléphone, caisse de commerçant, plaque d'immatriculation...)
- 1 victime d'un chien mordeur
- 1 agression d'un commerçant
- 4 dépôts sauvages
- 8 interventions pour nuisances sonores
- 38 faits divers dont problèmes de voisinage, chiens errants, disparitions temporaires d'enfants, nids de frelons, exhibitionniste, démarchage à domicile.

Le bilan s'avère comparable à celui de 2016

- La surveillance des plages a donné satisfaction et aucun incident majeur n'est à déplorer (7 surveillants de baignade et 2 agents de surveillance nocturne à Gollandières et Gros Jonc),
- Les pistes cyclables ont été très sollicitées et nécessiteront un entretien après saison en liaison avec la Communauté de Communes. M. JUIN confirme que cette saison encore, divers dysfonctionnements et carences d'entretien ont entaché la réputation de nos pistes rétaises : absence d'entretien régulier (pas de renouvellement de contrat, signalétique défaillante en de nombreux points, conflits d'usage voitures/piétons/cycles...) cela méritera d'être évoqué en Conseil Communautaire. M. ASTIE indique que nos propres services techniques communaux interviennent autant qu'ils le peuvent pour répondre aux urgences et aux petites réparations et remises en état de la signalétique à chaque fois que cela leur est signalé. M. le Maire fait état de la forte fréquentation estivale qui participe également de ce constat .
- Le camping sur parcelle privée a été strictement surveillé du fait des pics de chaleur susceptibles d'aggraver le risque feu (138 parcelles ont été identifiées entre juillet et août par la Police Municipale et l'écogarde). Des patrouilles ont été effectuées par la Gendarmerie et la Garde Républicaine à Cheval, ce à quoi M. JUIN estime qu'elles doivent être amplifiées ainsi que contrôlés plus strictement les dépôts de bois dans les zones naturelles de même que le camping sauvage qui peuvent être générateurs de départ de feu.

- M. ASTIE confirme que les services municipaux surveillent (écogarde, PM, cantonniers) tout ce qui se rapporte aux atteintes à l'environnement : les dépôts sauvages sont régulièrement enlevés, les tas de bois font l'objet de rappel aux particuliers.... Mais M. le Maire évoque la difficulté soit à trouver les propriétaires et les convaincre d'obtempérer, soit d'obtenir qu'ils acceptent de vendre à 1.07 € le m² (prix fixé par les autorités pour les zones naturelles) les parcelles qu'ils n'utilisent pourtant plus .
- La vie économique de saison a été impactée par un mois de juillet défavorable. A la demande de M. le Maire, les élus, également acteurs économiques, Mme BOUHIER, M. MARSOLLET, M. RAVET expriment leur ressenti sur cette saison globalement satisfaisante entre avril et juin et plutôt bonne à partir d'aout. Il convient d'attendre fin octobre pour dresser un bilan définitif.
- Un essai de marché semi-nocturne (un en juillet, un en août) s'est avéré très concluant. Ce bon résultat est dû à l'investissement de l'Association des commerçants représentée par Sandrine PERCHAI et la participation active de Gladys GOURVES, placière, qui n'a ménagé ni son temps, ni son investissement pour la réussite de cette manifestation. Mme BOUHIER a tenu pour sa part à souligner le dynamisme de l'une et l'autre.

Programme logements locatifs :

- le Hameau de Rochefort :
 - o les travaux se termineront à la fin du 1^{er} semestre 2018
 - o les modalités d'attribution seront définies au printemps 2018 en liaison avec la CDC et le bailleur social dans la même optique que pour les attributions déjà réalisées à ARS et LOIX
 - o Dénomination des voies de desserte : la Commission Voirie lors de la prochaine réunion fera des propositions pour dénommer les voies. Elles seront présentées au Conseil qui délibèrera lors d'une prochaine séance.

D'une manière générale, sur ces programmes de logements locatifs, M. JUIN s'interroge de savoir s'il y a bien une concertation entre communes pour que les écoles bénéficient d'une façon équitable et adaptée de l'apport d'enfants issus des ménages qui obtiennent ces logements locatifs. M. GAURIAUD précise qu'il y a des règles auxquelles il est difficile de déroger sauf cas particulier, pour la scolarisation des enfants, ce à quoi la commune est attentive.

- les 7 logements et 3 commerces – place de la Liberté :

le Tribunal Administratif de POITIERS a rejeté le recours introduit par Mr et Mme BOURGET contre le permis de construire délivré par la Commune pour la réalisation de 7 logements locatifs (dont 1 pour PMR) et 3 commerces, place de la Liberté.

Il est rappelé que cette construction constitue la 2^{ème} phase du projet de réhabilitation de cet espace en vue de soutenir l'activité et la vie permanente en centre bourg.

Les requérants ont interjeté appel devant la cour administrative de BORDEAUX.

En accord avec le bailleur social, LE FOYER, qui dispose toujours des aides de l'Etat pour mener à bien ce programme, la commune a chargé son Avocat de poursuivre la défense de ce permis de construire.

A la demande de plusieurs élus, le Maire précise que les frais de justice sont assurés par l'assurance de la Commune et que, bien sûr, si le bailleur social après ces délais d'attente dus à la procédure considérait qu'il y a augmentation du coût du projet, il serait en droit de solliciter une subvention d'équilibre de la part de la commune

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice

travaux de rehabilitation de l'ancienne mairie

Après le choix des entreprises, les travaux de réalisation de la salle des mariages et du Conseil municipal ainsi que l'aménagement, à l'étage, des locaux d'archives, débuteront le 2 octobre 2017.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 130 916 € HT.

Travaux de voirie :

- Une commission voirie est prévue le mardi 19 septembre 2017 pour examiner :
 - les travaux de fin 2017/début 2018 notamment rue de la Grange et par la suite rue de Gros Jonc
 - La réfection du chemin des Avinauds (accès 40 logements)
 - Les aménagements de sécurité (risque attentat) aux abords du marché
 - Travaux dans le cadre de l'ADHAP (notamment école, marché....)
 - Poursuite de l'aménagement d'un parking de délestage sur des terrains en cours d'acquisition au nord de la commune.
 - Des interventions ponctuelles d'entretien.

A titre d'information, la commune a engagé pour la voirie, depuis le 1^{er} janvier :

- Au titre de l'investissement : 750 698.39 €
- Au titre du fonctionnement : 45 603.00 €

Ce qui est très conséquent par rapport au budget global de la commune.

Sur tous les projets en cours, pour répondre à la question de M. GUILLET, il est bien évident que le programme pluriannuel de réhabilitation des venelles se poursuit (Foucion en cours et, selon M. ASTIE, Fenouillet dès que les travaux de construction d'une habitation seront terminés)

L'enquête publique sur le PPRN

- L'enquête se terminera le 20 septembre 2017

- Une réunion entre le commissaire enquêteur et plusieurs élus s'est tenue le 24 août 2017 au cours de laquelle les observations émises au Conseil Municipal du 4 juillet 2017 ont été confirmées.

Questions diverses :

- Aide aux leçons : avec Récléré. Les prestations devraient reprendre le 18 septembre – le Conseil , à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir, comme tous les ans.
- Fermeture de la régie « cadastre » : sur l'avis du service de la Trésorerie, il est proposé au Conseil de fusionner deux régies dont les recettes sont très faibles. Il s'agit des régies : cadastre, photocopie pour les regrouper en une seule entité intitulée « gestion administrative ». Le Conseil accepte à l'unanimité
- « Ma commune, Ma santé » : Mme CHANCLOU présente le projet d'adhésion par la commune à une Association chargée de négocier des tarifs préférentiels avec des Mutuelles de santé au bénéfice de tous les administrés d'une commune ainsi qu'aux agents municipaux.
Pour ce faire, une convention doit être passée entre la Commune et l'Association considérée. Après un accord de principe des élus, le contenu de cette convention sera présenté à un prochain Conseil pour une éventuelle signature.
- Semaine bleue du 2 au 7 octobre :

Mme PALITO expose la démarche entreprise par le Conseil Départemental au bénéfice des personnes de plus de 60 ans sur le thème de la sécurité routière en partenariat avec la MAIF

- Concours villages fleuris :

la commune a obtenu le 1^{er} prix exæquo – de la deuxième catégorie. Mme PALITO précise que les critères d'attribution concernent non seulement le fleurissement mais d'une manière plus générale la qualité de vie dans le village et les aménagements pour l'environnement.

- Calendrier :

- Vendredi 15 septembre à 18 h: inauguration de la salle Polyvalente de St Clément
- Lundi 18 septembre à 18 h : Conseil Communautaire extraordinaire
- Mardi 19 septembre à 18 h 30 : commission Voirie
- Mercredi 20 septembre à 18 h 30 : commission Animation « fêtons Noël »
- Vendredi 22 septembre à 18 h 30 : accueil des nouveaux arrivants
- Dimanche 24 septembre : Fête des vendanges
- Mercredi 27 septembre à 19h : 1^{ère} réunion organisation marché de Noël.
- jeudi 28 septembre à 14 h 30 : Conseil Communautaire
- Jeudi 28 septembre à 18 h : Commission Marché

- Vendredi 6 octobre de 14 h à 17 h : semaine bleue, salle des Oyats
- Vendredi 6 octobre à 19 h : inauguration salle de musique venelle de la Fanfare.
- Prochain Conseil : mardi 7 novembre 2017

En fin de Conseil, le Maire indique que le lieu dans lequel se réunit le Conseil Municipal pour cette séance est en fait la salle des expositions réalisée dans le cadre du projet de réhabilitation de la place de la Liberté et cela, dans l'attente de la livraison de la nouvelle salle du Conseil et des Mariages au printemps prochain.

Il remercie tous ceux qui ont œuvré pour l'aboutissement des travaux de cette salle.

En ce qui concerne la salle des Tadornes qui est à présent disponible, le Maire demande aux Associations de patienter jusqu'à ce que la salle du conseil et des mariages dont la réhabilitation est en cours, soit achevée en mars 2018. A partir de cette date, une décision sera prise sur la réaffectation de la salle des Tadornes. Bien sûr, exceptionnellement, il pourra être envisagé d'accorder une utilisation ponctuelle de cette salle.

En ce qui concerne la vie associative, précisément, le Maire souligne que la commune a été mise à l'honneur le dimanche 10 septembre à ARS en Ré, par la présence de nombreuses associations du Bois Plage sur les 107 présentes. Il adresse ses remerciements en particulier aux élus également engagés dans la vie associative : Mme MASSE pour les restos du Cœur, Mme CHANCLOU pour la Banda Loup, M. MARSOLLET pour le Club Photo, M. MORIN pour le Comité de Jumelage... Sans oublier, les associations dont certains représentants assistent à la séance du Conseil de ce jour : Mme DELALLEAU pour le Foyer, Mme RABEAUX pour FASILA danser, M. COLIN pour le Club Photo.... Un bravo général à tous les bénévoles.

Le Conseil a pris fin à 20h50.

Le Maire,

Jean-Pierre **GAILLARD**